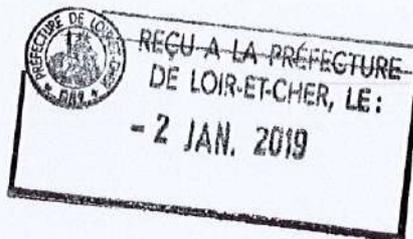


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-43

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier FIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 2 octobre 2018.**

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-44

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARIANI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Convention fixant les modalités de collecte et de traitement par VALDEM des déchets de la commune de Landes le Gaulois, membre d'AGGLOPOLYS.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la convention tripartite qui stipule que la collecte et le traitement des déchets de Landes-le-Gaulois sont assurés par le syndicat VALDEM jusqu'au 31 décembre 2019.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-45

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Tarifs Redevance Spéciale des Professionnels – année 2019.

TARIFS BACS REDEVANCE SPECIALE		
Volume des bacs	Tarifs annuel (x 52 semaines)	Tarifs mensuel (tarif annuel / 12 mois)
80 litres	180 €	15 €
120 litres	270 €	22 €
180 litres	400 €	33 €
240 litres	540 €	45 €
340 litres	760 €	63 €
660 litres	1 480 €	123 €
Carte déchèterie (sans mise à disposition de bac)	180 € / an	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les tarifs Redevance Spéciale 2019 appliqués aux professionnels.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

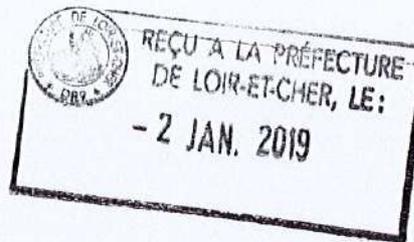
Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-46

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARIANI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : **Tarifs 2019 Redevance spéciale Collectivités et établissements publics.**

TARIFS COLLECTIVITES		
Structures	Forfait	Montant
Commune	De 0 à 499 habitants	140 € / an
	De 500 à 1 499 habitants	280 € / an
	1 500 habitants et plus	425 € / an
Ecoles	De 1 à 2 classes	70 € / an
	De 3 à 5 classes	140 € / an
	6 classes et plus	210 € / an
Cantines	De 1 à 2 classes	140 € / an
	De 3 à 5 classes	280 € / an
	6 classes et plus	425 € / an
Salles des fêtes	De 0 à 100 m ²	210 € / an
	De 101 à 300 m ²	425 € / an
	301 m ² et plus	840 € / an
Marchés	De 1 à 2 commerçants	70 € / an
	De 3 à 5 commerçants	140 € / an
	De 6 à 10 commerçants	280 € / an
	11 commerçants et plus	700 € / an
Maisons de retraite publiques	Application d'un forfait de 50 € / an / place	
Collèges	Application d'un forfait de 1 400 € / an	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les tarifs de Redevance Spéciale appliqués en 2019 aux collectivités et établissements publics.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-47

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Tarifs 2019 de collecte ponctuelle/exceptionnelle de déchets.

TARIFS COLLECTE PONCTUELLE/EXCEPTIONNELLE	
Nature de la collecte	Tarification
<ul style="list-style-type: none"> • Gens du voyage • Dépôts sauvages • Cérémonies/manifestations privées, ... (liste non exhaustive)	0,0432 € x volume collecté

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les tarifs appliqués en 2019 pour la collecte ponctuelle/exceptionnelle de déchets.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

~ 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

~ 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**Date de convocation : **11/12/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **38**Votants : **38**Dont Pouvoir(s) : **0**L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.**DELIBERATION N° 2018-48**

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : **Tarifs 2019 apport de déchets en déchetterie de personnes extérieures au territoire du Syndicat VAL-ECO.**

TARIFS APPORTS PROFESSIONNELS EXTERIEURS VAL-ECO			
Flux	Indice de conversion	Tarif TTC au m ³	Tarif TTC à la tonne
Tout-venant	0,13	25 € / m ³	191 € / tonne
Végétaux	0,14	10 € / m ³	74 € / tonne
Cartons *	0,05	5 € / m ³	108 € / tonne
Ferraille *	0,07	0,20 € / m ³	3 € / tonne
Gravats	1,20	40 € / m ³	33 € / T

*apport de recette

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les tarifs appliqués en 2019 pour l'apport de déchets en déchetterie de personnes extérieures au territoire de VAL-ECO.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-49

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Tarif 2019 – tri en €/habitant.

Les quantités triées entre 2017 et 2018 ont augmenté de 7,7% sur les 7 premiers mois, et le coût/tonne de 7,95%. Cette double hausse a forcément un impact sur nos finances, puisqu'actuellement, nous facturons nos adhérents en euro/habitant, et que la hausse de la population n'est pas de 7%/an.

Cependant, le projet de Loi de Finances pour 2019 prévoit une diminution de la TVA de 5% sur le tri. Il est donc proposé de maintenir le coût/habitant à 8 €/an/habitant.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tarif appliqué en 2019 :

- 8€/habitant pour le tri.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le : - 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-50

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Tarif 2019 – incinération.

Concernant l'incinération, le prix dépend comme chaque année de la Loi de Finances qui vote la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour l'année suivante. Elle ne devrait pas changer pour 2019 et rester à 6 €/tonne.

Le prix en octobre 2018 facturé par Arcante est de 146.56 €TTC, soit supérieur au prix qui est facturé aux adhérents (140 €TTC). Il est donc proposé un prix de 143 €TTC/t, intégrant la hausse du remboursement de l'investissement (2.5%/an) et ne comprenant pas les 4,62 €HT/t de l'avenant 18 (alignement des prix de vente de la chaleur sur les deux réseaux).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tarif appliqué en 2019 :

- 143 €TTC/habitant pour l'incinération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**

Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-51

Liste des membres présents: Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés: Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Création de la Commission des Services Publics Locaux (Loi n°2002-276 du 27 février 2002, article L1413-1 du CGCT).

Cette commission est nécessaire dans le cadre du renouvellement de la DSP, car elle doit donner son avis sur l'intérêt de passer en DSP.

Elle pourrait être composée ainsi :

VAL-ECO	Agglopolys	Ville de Blois
UFC que choisir	ALCV	CDPNE

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création de la Commission des Services Publics Locaux et autorise le Président à la consulter.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

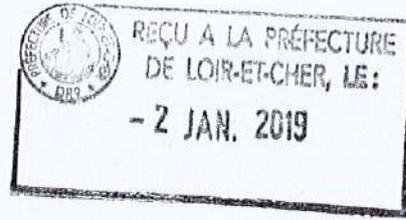
Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-52

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Aide de VAL-ECO pour l'achat de gobelets en 2019.

Aide aux Gobelets : pour 2018, 5 254,07 € versés, 17 demandes traitées, 27 400 gobelets commandés. Il est proposé de reconduire cette opération pour 2019.

Les associations et collectivités pourront bénéficier de prix réduits pour les gobelets. Le montant de l'aide s'élève à hauteur de 50% du montant TTC figurant sur la facture. La subvention ne pourra excéder 500 €, quel que soit le montant de la facture.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la participation de VAL-ECO à l'achat de gobelets s'élevant à 50% du montant TTC figurant sur la facture. Cette subvention ne pourra excéder 500 euros quel que soit le montant de la facture.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-53

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Tarifs appliqués sur VALCOMPOST – année 2019.

* Tarifs appliqués aux particuliers :

- ▶ Le prix du sac de 50 litres est de **4 € TTC**.
Le nombre de sacs par véhicule est de 10 maximums.
- ▶ Pour le vrac, vendu pour les remorques de voitures :
 - Remorque PTAC inférieur à 750 kg : **20 € TTC**.
 - Remorque PTAC supérieur à 750 kg : **30 € TTC**.
- ▶ Remorque Agricole, tractée par un tracteur ou un camion : **30 € TTC/t (pont bascule)**.

* Tarifs appliqués aux professionnels :

APPORT DE DECHETS VERTS (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019) :

- ▶ **29 € HT/tonne**, quel que soit le tonnage (TVA 10%).

VENTE DE COMPOST :

Les tarifs ci-dessous sont appliqués à compter du **1^{er} décembre 2018**.

- ▶ **Facturation annuelle** en fonction du tonnage réellement acheté sur l'année (du **1^{er} décembre de l'année N-1/** au **30 novembre de l'année N**).

Nombre de tonnes achetées / an		Prix appliqué HT* / tonne
de	à	
0 tonne	< 4 tonnes	25 €
4 tonnes	< 50 tonnes	20 €
50 tonnes	< 200 tonnes	16 €
200 tonnes	< 500 tonnes	14 €
500 tonnes	< 1000 tonnes	12 €
1000 tonnes	< 2000 tonnes	10 €
	≥ 2000 tonnes	10 €

*TVA 10% en 2019 pour les professionnels.

VENTE DE COMPOST FIBREUX (20/80 mm) : 3 €HT/tonne, quel que soit le tonnage (TVA 10%).

- ▶ **Bio masse brute 20/80 mm – ECOSYS - : 5 €HT/tonne** départ VALCOMPOST (TVA 10%).
- ▶ **Bois Blanc** (fraction boisée broyée criblée issues du tri effectué en amont par VAL-ECO : souches, gros bois, branches mélangées, broyées et criblées) - ECOSYS : **5€/HT/tonne** (TVA 10%).

* Tarifs appliqués aux collectivités (pas de TVA) :

▶ **Le compost vendu aux collectivités (communes ou communautés de communes ou CAB) adhérentes est de 10 €/tonne** (quel que soit le tonnage).

▶ Pour les **dépôts des déchets verts**, c'est Agglopolys qui est facturé pour les dépôts des communes adhérentes à Agglopolys et **directement les communes pour les 10 autres** (comme pour la redevance spéciale), au coût de **25 €/tonne** (quel que soit le tonnage). Ce tarif, est applicable au **1^{er} janvier 2019**.

▶ Pour les **communes extérieures à VAL-ECO**, le prix de **dépôt des déchets verts** est celui appliqué pour les professionnels : **29 €HT/tonne** (quel que soit le tonnage). Le prix de vente du compost est celui de la grille tarifaire des professionnels ci-dessus.

▶ **Bois énergie** : Pour toutes les **collectivités adhérentes** (58 communes), le prix du bois est de 10 €/MWh, rendu en chaufferie.

▶ **Broyage des souches : 50€ HT/tonne** (diamètre supérieur à 20 cm) **applicable aux collectivités et professionnels (TVA 10% pour les professionnels)**. La présence de souche dans un camion entraîne l'application du tarif au volume total de déchets verts apporté par le camion.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les tarifs 2019 appliqués sur VALCOMPOST.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-54

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Création d'un poste de technicien et d'un poste d'attaché au 1^{er} janvier 2019.

Nous aurons bientôt l'arrivée d'une personne en charge de l'Administration Générale. En effet, comme annoncé lors du Comité Syndical du 26 juin, l'étude sur le rapprochement des syndicats en 2020 a montré la nécessité de créer un poste d'Attaché (catégorie A) pour renforcer l'équipe dirigeante. Cette personne est en cours de recrutement.

La Maître composteur a réussi son concours de Technicien et il est proposé de créer un poste correspondant à cette réussite.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création :

- **D'un poste de technicien au 1^{er} janvier 2019 et le régime indemnitaire correspondant.**
- **D'un poste d'attaché territorial au 1^{er} janvier 2019 et le régime indemnitaire correspondant.**

Il autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

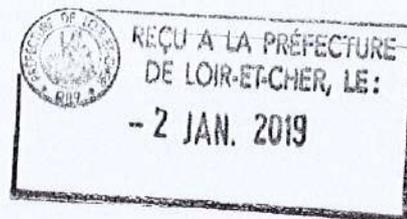
Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : **11/12/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **38**

Dont Pouvoir(s) : **0**

L'an deux mil dix-huit, le **18 décembre à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-55

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARIANI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : **Décision modificative n° 5.**

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 012 Personnel		
Article 6218 : Autre personnel extérieur	+ 40 000	
Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Article 6419 : Remboursement sur rémunération du personnel		+ 20 000
Article 6459 : Remboursement sur charge SS et de prévoyance		+ 20 000
Total	40 000	40 000
INVESTISSEMENT		
Chapitre 16 : Emprunt		
Article 1641 : Emprunt en euros	+30 000	
Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles		
Article 2031 : frais d'études	-30 000	
Total	0	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 5.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

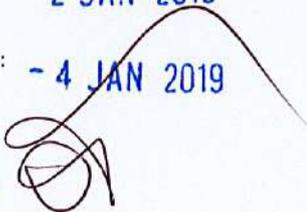
Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur
lequel suivent les signatures.

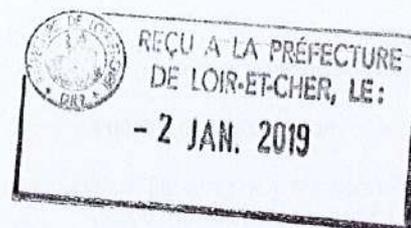
Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : 11/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38

Votants : 38

Dont Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-56

Liste des membres présents : Christian MARY, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Jacky RUET, François BORDE, Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia ALAGNET, Charles RONCE, Michel ROULLET, Henri BRUNHAM, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, André JOLY, Pascal MAUNY, Bruno MARGOIL, Gilbert DUGUET, Michel SALMON, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Jérôme BOUJOT, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Cédric ODONNAT, Elie GILBERT, Pierre BOUQUIN, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Néant.

Objet : Paiement des factures d'investissement en début d'année 2019 (1/4 des crédits ouverts en 2018).

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales l'ordonnateur peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation d'engagement ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante:

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Pour l'année 2018, le quart des crédits ouverts en investissement représente :

Chapitres d'Investissement	BUDGET + DM 2018	¼ des crédits pour 2019
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170 000,00	42 500,00
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 248 727,15	562 181,79

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (BP + DM) (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) :

«

- chapitre 20 : 170 000,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 42 500 €, soit 25% de 170 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE – AMO DSP ARCANTE– MARCHE 2018SAGE
 - SAGE ENGINEERING : Missions 2-3-4 de janvier à Mars 2019 : 15 325,20 TTC
 - PARME AVOCATS : Missions 2-3-4 de janvier à mars 2019 : 7 182,00 TTC
 - PARTENAIRES FINANCES LOCALES : Missions 2-3-4 de janvier à mars 2019 : 4 492,80 TTC
- ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE MONT-PRES-CHAMBORD – MARCHE 2018HADES
 - HADES : missions ACT-DCE-VISAS : 3 768,00 TTC
 - TOTAL = 30 768,00 € TTC (inférieur au plafond autorisé de 42 500,00 €)
- chapitre 21 : 2 248 727,15 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 562 181,79 €, soit 25% de 2 248 727,15 €.

- Sécurisation du bâtiment : PROTECTION ANTI-INTRUSION AVEC CONTROLE D'ACCES
 - DPI SECURITE : 9 502,92 TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 JAN 2019

Publié ou notifié, le :

- 4 JAN 2019

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 26 décembre 2018

Le Président,
Christian MARY

